

SEANCE du 20 mars 2013

Date de la convocation : 13/03/2013- Date d'affichage : 13/03/2013- Visa Préfecture : 30/03/2013

L'an deux mil treize et le vingt mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame BEGUET Marie Jeanne.

Présents : Marie Jeanne BEGUET ; Gérard PORRETTI ; Roger CHORIER ; Gilles CREMET ; Gérard ALCINDOR ; Olivier PETIT ; Joëlle BARON ; Nadine BRIDAY ; Béatrice BERTHET

A été nommé secrétaire : Joëlle BARON

Pouvoirs : Éric PESCE à Gérard ALCINDOR ; Marion DHERS à Nadine BRIDAY

Absents : Fabienne RICHARD ; Gérard LAGNEAUX ; Evelyne LEYENDECKER ; Marie-Dominique GRIMAUULT

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2013

Compte administratif 2012

Monsieur Gérard ALCINDOR, doyen, présente le compte administratif 2012, qui présente les résultats suivants

(cf. situation à la clôture de l'exercice ci-joint) :

Investissement :

Résultat de clôture :	- 97 106,88 €
Restes à réaliser dépenses	- 152 100,59 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €

Fonctionnement :

Excédent de clôture :	350 364,14 €
-----------------------	--------------

Le Conseil écoute l'exposé et, Madame le Maire étant sortie de la salle, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE par **10** voix pour le compte administratif 2012 présenté

Affectation des résultats 2012

Monsieur Gérard PORRETTI, adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2012 présente les résultats suivants

Investissement :

Résultat de clôture :	- 97 106,88 €
Restes à réaliser dépenses	- 152 100,59 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €

Fonctionnement :

Excédent de clôture :	350 364,14 €
-----------------------	--------------

Le Conseil écoute l'exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :
 - o Déficit d'investissement reporté - 97 106,88 € (compte 001)
 - o Excédent de fonctionnement capitalisé 249 207,47 € (compte 1068)
 - o Excédent de fonctionnement reporté 101 156,67 € (compte 002)

Compte de gestion 2012

Monsieur Gérard PORRETTI, adjoint aux finances de la commune, présente le compte de gestion de la Commune, établi par le trésorier, qui est conforme au compte administratif 2012.

Le Conseil Municipal, écoute l'exposé et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte de gestion 2012 de la Commune.

Budget primitif 2013

Madame le Maire présente le budget primitif 2013.

Le Conseil écoute l'exposé et, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Investissement :	534 321,82 €
Fonctionnement :	986 250,91 €

Vote des Taxes locales 2013

- Considérant la nécessité de fixer les taux des 3 taxes locales pour l'année 2013 ;

Mme le Maire propose de maintenir les taux en vigueur actuellement.

Le Conseil Municipal, écoute l'exposé, et, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10,49 %
- Taxe Foncier bâti : 12,17 %
- Taxe Foncier non bâti : 46,37 %

Dénomination des rues – Impasse de la terre de la Croix

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2213-28 qui prévoit que « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

- VU la délibération du 7 décembre 2011 nommant les rues de Civrieux

Madame le Maire explique que suite au changement des véhicules de distribution du courrier de la Poste, ceux-ci seront plus longs, et il sera nécessaire dans certains cas d'avoir une aire de retournement.

La voie privée n°14 dite « impasse de la terre de la Croix » ne prévoit pas cette possibilité. Par conséquent, l'impasse de la terre de la Croix doit être supprimée et les boîtes aux lettres devront être posées à l'entrée, sur le chemin de la Grande Terre (V.C. n°28)

Le Conseil municipal écoute l'exposé et, après en avoir délibéré :

- DECIDE de supprimer la voie privée de lotissement n° 14 « Impasse de la terre de la croix ».

Informations diverses

- Présentation du relevé du radar pédagogique installé route de Massieux
- Point d'étape sur la réforme des rythmes scolaires
- Information concernant le vol du camion communal et la nécessité de racheter un nouveau camion
- Compte-rendu de l'assemblée générale du SMICTOM : le budget et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmentent pas